



Composé et imprimé par
SNUipp du Finistère
113 rte de Pont L'Abbé
29000 QUIMPER
02 98 53 76 77
02 98 53 72 34
Fax: 02 98 55 55 14
<http://29.snuipp.fr>
e-mail : snu29@snuipp.fr
directeur: Guy Barré
CPPAP 1009 S 05385

SNUipp infos

29

Enseignement Laïque du Finistère

N°3
10/ 10/ 08

Sommaire: P 1: Edito - P 2 Audience sur les frais de déplacement- P 3 RASED en danger - P 4 Manifestation nationale à Paris

**L'École c'est important,
c'est là que l'on prépare l'avenir.**

un pays

Vous pensez que l'Éducation mérite d'être une priorité nationale ? Que pour la jeunesse elle doit être l'investissement principal de notre pays ? Que l'avenir de la jeunesse est de notre responsabilité ?

Il faut en finir avec les suppressions de postes décidées de façon purement comptable, anticiper la remontée démographique, accompagner les transformations nécessaires, associer tous les acteurs de l'éducation.

une école

Vous voulez une École ambitieuse ? qui lutte contre l'échec scolaire ? qui vise la réussite de tous ? qui combat les inégalités sociales ?

Cela suppose des moyens pour mettre en place une pédagogie adaptée à chaque élève, pour l'accompagnement des élèves, pour le travail en groupe, plus d'adultes dans les établissements, plus de travail en équipe, une relance de la politique des ZEP, un véritable partenariat entre les acteurs éducatifs...

un avenir

L'Éducation est l'affaire de tous, vous avez votre mot à dire !

Le gouvernement multiplie l'ouverture de chantiers, ne définit pas toujours ses objectifs, pratique la concertation selon son propre calendrier, n'associe pas les parents d'élèves, les collectivités locales...

Alors, mobilisons-nous

pour réussir la manifestation du 19 octobre à Paris !

FRAIS DE DEPLACEMENT DES ITINERANTS : **Audience SNUipp à l'inspection académique**

Mercredi 8 octobre, une délégation du SNUipp a été reçue par l'inspectrice d'académie sur les problèmes spécifiques des personnels itinérants.

Pour les brigades (BD et BFC)

La situation des titulaires remplaçants s'est très largement dégradée ces dernières années. L'ISSR qui avait été mise en place pour rendre les postes de remplaçants plus attractifs et donc de pouvoir être demandés par des personnels expérimentés a été amputée d'un tiers. A l'origine, elle devait prendre en compte les frais d'essence, l'usure des véhicules, les frais de restauration pour des personnels qui ne trouvaient pas toujours à se nourrir dans les cantines scolaires et qui devaient donc dépenser plus pour aller au restaurant. Elle *récompensait* également l'adaptabilité des remplaçants qui pouvaient dans la même année être appelés à intervenir dans des classes maternelles, élémentaires, de SEGPA, d' EREA ou des établissements spécialisés.

Aujourd'hui, avec la réforme de l'ISSR qui ne prend plus en compte que les jours ouvrables (alors que les collègues peuvent être amenés comme l'ensemble des enseignants à aller dans les écoles même le mercredi), avec l'augmentation importante du prix des carburants, les remboursements suffisent à peine à couvrir les frais de carburant. Ces postes ne sont donc plus attractifs et risquent à court terme d'être pourvus par de jeunes enseignants qui n'auront pas suffisamment d'ancienneté pour obtenir un autre poste. **En conséquence, nous demandons une revalorisation de l'ISSR. Nous demandons également que le temps de trajet qui peut atteindre plus de 3 heures par jour soit pris en compte et qu'à ce titre les titulaires remplaçants puissent être exemptés, dans certains cas de l'obligation des 60 heures de soutien.**

L'inspectrice nous a répondu que cela n'était pas de son ressort, que c'était un texte national.

Ce qui pourrait être fait localement, est une meilleure gestion des remplacements en essayant d'éviter que les personnels fassent d'aussi longs déplacements.

Pour les membres des réseaux ,maîtres référents, itinérants langues.

Les autorisations de circuler et les dotations arrivent très tardivement, nous demandons à ce que cela soit fait dès le début de l'année scolaire. *Sur ce point l'IA s'est engagée à améliorer cette situation.*

Pour le calcul des distances, l'administration se base sur les données de Michelin.

Pour le taux de remboursement, nous demandons au moins à être alignés sur le taux du barème fiscal (0,498€/ km pour un véhicule de 5 cv) et pour une fourchette allant jusqu'à 5000 km /an. Nous demandons à être remboursés sur les frais réellement engagés et déclarés chaque mois. Nous demandons à ce que soient pris en compte les déplacements urbains avec remboursement des frais de parcmètres.

La réponse de l'IA a été que cela n'était pas de son ressort.

Pour les personnels exerçant sur des postes fractionnés.

Ils sont actuellement remboursés sur la base du prix SNCF 2^{ème} classe. Nous réclamons évidemment un remboursement à la hauteur des frais engagés.

Pour tous les personnels itinérants,

Nous demandons à ce qu'ils puissent contrôler effectivement **l'état de leurs remboursements.**

Le responsable de la division des écoles indique qu'il est possible en allant sur I Prof de consulter le site SICOC (système d'Information de Consultation des Créances). Réponse qui ne peut nous satisfaire !

Nous demandons également à ce que les remboursements se fassent dans des **délais plus rapides.**

Cela dépend des services de la trésorerie !

Le SNUipp a également évoqué le **problème de l'assurance**: dans certaines administrations, l'assurance est prise en charge par l'employeur, pourquoi pas dans l'éducation nationale ? Nous serions même d'accord pour que les personnels itinérants puissent bénéficier de véhicules de fonction,(nous ne serons pas exigeants sur la couleur choisie !)

Pour l'ensemble des collègues.

Nous réclamons un réel remboursement des frais engagés pour les stages et conférences pédagogiques.

Pour toutes les questions et revendications restées sans réponses, nous intervenons auprès du SNUipp national pour qu'il aborde ces questions au ministère.

Ecole:

Commune:

Circonscription:

Département:

DELIBERATION du CONSEIL d' ECOLE

réuni le .. / .. / ..

TOUS CONCERNES

les dispositifs d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) menacés

Les 3 000 suppressions annoncées de postes spécialisés E et G priveraient 150 000 élèves d'une aide spécialisée et de nombreuses écoles de toute intervention de maîtres spécialisés. Cette mesure risque de conduire à terme à la suppression des RASED.

La confusion entretenue par le gouvernement entre la mise en place des deux heures d' « aide personnalisée » et le travail effectué dans le cadre des RASED montre la volonté du ministère d'en finir à terme avec l'existence des réseaux d'aide spécialisée.

Le Conseil d'école réuni le .././.. exige l'abandon de la suppression des 3 000 postes E et G. Il demande l'ouverture immédiate de discussions sur le devenir et le développement des Réseaux d' Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté.

Signature :

FEDERATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DES REEDUCATEURS DE L'EDUCATION NATIONALE

Préservez et développez les Réseaux d' Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (R.A.S.E.D.)

La mission première du service public d'éducation est d'assurer la réussite de tous les élèves et de contribuer à l'égalité des droits par le respect des différences. La prise en charge des difficultés des élèves à l'école maternelle et élémentaire constitue aujourd'hui une préoccupation majeure de toute la communauté éducative.

Ces difficultés nécessitent des approches différenciées et concertées.

Les RASED (Réseaux d' Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) ont été créés pour répondre aux besoins particuliers de ces élèves. Leur mission est de contribuer sur le temps scolaire, et en étroite collaboration avec les parents, les enseignants et les partenaires extérieurs, à la prévention et à la remédiation de la difficulté scolaire.

L'équipe du RASED est constituée de trois catégories de professionnels titulaires de diplômes spécifiques : les enseignants spécialisés chargés de l'aide à dominante pédagogique (psychopédagogues/maîtres E), les enseignants spécialisés chargés de l'aide à dominante rééducative (rééducateurs / maîtres G), et les psychologues de l'Education Nationale.

Le dispositif RASED permet une analyse approfondie des difficultés de l'élève dans leurs dimensions psychologiques, affectives, relationnelles, sociales et cognitives. Le RASED recherche avec l'équipe enseignante et les familles, les réponses et les aides différenciées les plus adaptées d'ordre pédagogique, rééducatif, psychologique.

Aujourd'hui, les Réseaux d' Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté sont menacés :

- dans leurs moyens, par une diminution inquiétante du nombre de postes spécialisés,
- dans leur renouvellement, par l'insuffisance de départs en formation de spécialisation,
- dans leur fonctionnement, puisque de nombreux RASED sont incomplets et ne peuvent pas proposer aux élèves les aides spécialisées nécessaires.
- par la confusion entre les aides spécialisées du RASED et l'aide personnalisée apportée par les enseignants des classes.

En effet, le ministère de l'Education Nationale a décidé dès cette rentrée scolaire, de réaffecter une partie des heures supprimées le samedi matin à la mise en place de 60 heures annuelles « d'aide aux élèves rencontrant des difficultés scolaires ». Ces heures d' « aide personnalisée » contrairement aux aides spécialisées seront dispensées par un enseignant généraliste en dehors du temps scolaire des élèves. Le risque existe que la mise en place de cette aide serve de prétexte au ministère pour supprimer les RASED. Cette aide personnalisée est d'une nature différente de celles du RASED et ne peut en aucun cas les remplacer.

La confusion entre les deux dispositifs ne serait qu'une manière de réaliser de substantielles économies de postes d'enseignants au détriment des élèves les plus en difficulté.

Le dispositif RASED doit être maintenu, complété et renforcé pour pouvoir continuer à remplir ses missions dans toutes les écoles maternelles et élémentaires au service de tous les élèves qui en ont besoin.

C'est ensemble que nous devons agir pour que le service public puisse offrir dans l'école les aides spécialisées du RASED pour répondre aux besoins de tout enfant.



SNUipp - FSU Finistère



MANIFESTATION NATIONALE à PARIS

Dimanche 19 octobre 2008



Rassemblement à 12h place d'Italie
Départ de la manifestation prévue à 13h de la
Place d'Italie.
Fin de la manif probable vers 16h/16h30 à
Bastille

À l'appel de : FSU, UNSA, CFDT, FAEN, sud Education, la FCPE, Ligue de l'enseignement, l'UNL, JPA, l'UNEF et diverses associations pédagogiques... et à la demande de nombreux d'entre vous.

Compte tenu de notre pouvoir de « non achat » le déplacement se fera en ...
Car !



Inscrivez vous vite, collectivement ou
individuellement au
snu29@snuipp.fr

Dès à présent organisez une collecte
dans vos établissements auprès de tous
les collègues, en particulier ceux qui ne
pourraient pas venir.

Cars au départ de:

Brest: départ 4 h 30 (Parking géant). RDV Landerneau: Voie Express (4 h 45), Landivisiau

(Croix des Maltotiers: RDV: 5h) Morlaix (5h 15 Parking géant)

Crozon: 3 h , Châteaulin: RDV: 3 h30, Carhaix RDV 4 h, puis Callac, Guingamp

Pont L'Abbé (gare routière) : 3h45 ; Quimper: départ 4 h (Carrefour), Concarneau (RDV

Kerampaou: 4h 30) Quimperlé (RDV Kervidanou: 4 h 45)

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Manifestation nationale Paris Dimanche 19 octobre 2008

Prénom - Nom: _____ ; école :

Tél : _____, portable : _____ ; e-mail :

Participera à la manifestation et prendra le car de : _____

Contribue à la souscription pour un montant de _____ €

(Etablir les chèques à 'SNUipp Finistère' et porter au dos la mention 'Manifestation Paris')

